

# EXAMEN AU CAS PAR CAS - DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

**Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.**

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

## 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Modification n° 4 du Plan Local d'urbanisme (PLU)	Commune de Journans

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Sans objet (procédure de Modification simplifiée)
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Sans objet (procédure de Modification simplifiée)

## 2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur le Maire de JOURNANS
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie de Journans 79, rue du Moulin 01250 JOURNANS 04 74 51 64 45  mairiejournans@wanadoo.fr

**NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.**

### 3. Caractéristiques générales de votre projet

#### 3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

Oui	Non	La Commune de Journans est intégrée dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale Bourg-Bresse-Revermont révisé et approuvé le 14 décembre 2016 par le Comité syndical. Il est opposable depuis le 8 mars 2017.
-----	-----	---

#### 3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

Oui	Non	<p>La commune de Journans dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération en date du 27 décembre 2005. Depuis cette date, le PLU a connu quelques évolutions notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une modification simplifiée n° 1 du PLU approuvée par délibération en date du 23 mai 2011</li> <li>- Une modification n° 1 du PLU approuvée par délibération en date du 25 octobre 2012</li> <li>- Une modification simplifiée n° 2 du PLU approuvée par délibération en date du 19 mai 2014</li> <li>- Une modification simplifiée n° 3 du PLU approuvée par délibération en date du 21 décembre 2015</li> </ul> <p>La commune souhaite modifier son Plan Local d'Urbanisme de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolutions divers du règlement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour permettre la construction de vérandas et de pergolas dans les zones UA, UB, 1AU, A et N</li> <li>• Pour permettre aux commerces destinés à la restauration et aux bâtiments de développer leurs activités dans la zone UA</li> </ul> </li> <li>- Suppression de l'emplacement réservé n°1, la commune est devenue propriétaire du terrain.</li> </ul>
-----	-----	---

#### 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	366 habitants (INSEE 2018)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	243 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	La répartition globale des surfaces de chaque zone est inchangée (voir tableaux comparatif avant / après dans le dossier de présentation).
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <i>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</i>	<p>Répartition actuelle des zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zones urbaine (UA, UB, UL) : 29.54 ha (soit 12.16 %)</li> <li>- Zones à urbaniser (1AUA, 1AUB) : 2.45 ha (soit 1%)</li> <li>- Zones agricole (A, As, A1) : 76 ha (soit 31.28 %)</li> <li>- Zones naturelles (N, Nh, Ns) : 135.01 ha (soit 55.56 %)</li> </ul>

#### 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

**Annexe à joindre :** pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

**Sans objet. Aucune modification n'est apportée au PADD**

#### 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

**Annexe à joindre :** délibération engageant la procédure

La commune souhaite modifier son Plan Local d'Urbanisme de manière à :

Evolutions divers du règlement :

Pour permettre la construction de vérandas et de pergolas dans les zones UA, UB, 1AU, A et N

Pour permettre aux commerces de développer leurs activités dans la zone UA

Suppression de l'emplacement réservé n°1, la commune est devenue propriétaire du terrain.

**3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?**

Oui	Non	NON
-----	-----	-----

**3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>Le cas échéant, précisez :</i>
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	Oui		Le dossier sera notifié aux Personnes Publiques Associées
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		Non	La modification simplifiée sera mise à disposition du public pendant la durée de pendant 1 mois

**3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>Le cas échéant, précisez</i>
Les dispositions de la loi Montagne ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43:i=zone mont.zone mont:l=fr:z=-734374,6551069.1960844.1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43:i=zone mont.zone mont:l=fr:z=-734374,6551069.1960844.1399270</a>		Non	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection du zonage « Loi Littoral »">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection du zonage « Loi Littoral »</a>		Non	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>		Non	Le schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée, approuvé le 3 décembre 2015, s'impose à la commune
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...		Non	La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B)

**3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?**

**Annexe(s) à joindre :** Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Non concerné
--------------

## 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

<b>4.1 Présentation de votre projet</b>	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	JOURNANS est une commune de 366 habitants, appartenant à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B). La commune est caractérisée comme « Commune rurale accessible » dans l'armature territoriale proposée par le SCOT de Bourg-Bresse Revermont.
<b>4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :</b>	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	Le projet ne porte pas directement sur la création de nouveaux logements dans le sens ou aucune nouvelle surface n'est ouverte à la construction. Entre 2014 et 2020 la commune a accueilli 60 nouveaux habitants dû à la construction de la zone 1AUa qui comprend 11 pavillons et 2 bâtiments locatifs (8 et 6 logements)
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Notre projet n'apporte aucun nouveau logement. Dans la zone 1AUa 3 terrains reste à construire et 1 terrain accueillera 1 bâtiment locatif de 6 logements (horizon 2023)
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	12 logements vacants recensés par l'INSSE en 2017 soit 6 % du parc de logements
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Sans objet
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	0
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Sans objet
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	
Le projet n'a aucune conséquence sur la consommation d'espace.	

4.1 Présentation de votre projet	
<b>4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :</b>	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Sans objet
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Sans objet
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	Sans objet
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	Sans objet
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Sans objet
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?			
<i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		Non	
Des espaces boisés ?		Non	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		Non	
Complétez si nécessaire			
La modification simplifiée ne diminue pas les zone agricole, naturelle et forestière			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?</p> <p><a href="http://carto.datara.aouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.aouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>	Oui		<p>Le territoire de la commune est concerné par un site Natura 2000.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FR8201640 – Pelouse sèches à Orchidées, habitat rocheux et cours d'eau du Revermont et des gorges de l'Ain.</li> </ul> <p>La modification simplifiée n'a pas d'incidence sur ce site.</p>
Un parc naturel national ou régional ?		Non	
Une réserve naturelle nationale ?		Non	
Un espace naturel sensible ?		Non	
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p><a href="http://carto.datara.aouv.fr/1/dreal_nature_pavsaae">http://carto.datara.aouv.fr/1/dreal_nature_pavsaae</a></p>		Non	<p>Le territoire de la commune est concerné par 4 ZNIEFF</p> <p>Deux ZNIEFF de type I :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bois et falaise de Bohas, Meyriat, Rignat (n° 0144600303)</li> <li>- Pelouse sèches du mont Rignat (n° 01040050)</li> </ul> <p>Deux ZNIEFF de type II :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collines du Revermont, à l'ouest du Suran (n° 0144)</li> <li>- Revermont et Gorges de l'Ain (n° 0104)</li> </ul> <p>La modification simplifiée n'a pas d'impact sur les ZNIEFF.</p>
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p><a href="http://carto.datara.aouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.aouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		Non	
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>		Non	<p>Les zones humides sont aujourd'hui préservées par le SDAGE Rhône Méditerranée.</p> <p>Inventaire départemental des zones humides de l'Ain.</p>
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p><a href="https://www.eaurmc.fr/">https://www.eaurmc.fr/</a>  <a href="https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html">https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</a>  <a href="http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html">http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</a></p>		Non	<b>Source de la Reyssouze</b>
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui		Le SCOT Bourg-Bresse Revermont actuel aborde et protège les continuités écologiques
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? <a href="http://carto.datara.aouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.aouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>			SRCE Rhône-Alpes adopté par délibération du Conseil régional en date du 19 juin 2014 et par arrêté préfectoral en date du 16 juillet 2014. La modification simplifiée n'a aucune conséquence sur les continuités écologiques.

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? <a href="http://carto.datara.aouv.fr/1/dreal_nature_pav_saae_r82.map">http://carto.datara.aouv.fr/1/dreal_nature_pav_saae_r82.map</a>			Sans objet
Site inscrit ou projet de site inscrit ? <a href="http://carto.datara.aouv.fr/1/dreal_nature_pav_saae_r82.map">http://carto.datara.aouv.fr/1/dreal_nature_pav_saae_r82.map</a>			Sans objet
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?			Sans objet
Éléments majeurs du patrimoine ? <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a>			Sans objet
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?			Atlas des Paysages de l'Ain : La petite montagne du Revermont (CAUE de l'Ain)
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
<b>Captages</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		Non	
Autres captages prioritaires ?		Non	
<b>Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales</b>			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	Oui		L'eau potable est gérée par le SIE Ain Veyle Revermont qui dessert 17 186 habitants. Le pourcentage de prélèvement de la ressource en eau du SIE Ain Veyle Revermont est en moyenne annuelle de l'ordre de 30%, et il ne dépasse jamais 50% en période de pointe estivale. La présente modification simplifiée ne modifie pas les espaces constructibles à l'intérieur des espace desservis par les réseaux d'eau potable et l'on peut constater que l'état de mobilisation de la ressource en eau permettra d'absorber sans problème cette évolution.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>	Oui		Le réseau d'assainissement collectif est géré par la CA3B et exploité par la société SOGEDO. Les capacités de la commune sont suffisantes pour absorber les futures constructions.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	Oui		Sans Objet
Complétez si nécessaire			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? <a href="http://basol.developpement-durable.aouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.aouv.fr/recherche.php</a>		Non	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? <a href="http://basias.bram.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=">http://basias.bram.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=</a>		Non	Le site Géorisque ne localise aucun site pollué sur la commune
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		Non	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		Non	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : début 01/07/2018 – fin 30/09/2018 – arrêté préfectoral 18/06/2019
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		Non	
Nuisances ?		Non	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		Non	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	Oui		Transport scolaire
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		Non	Sans Objet
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie SRCAE) ?  Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		Non	Sans Objet
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		Non	Sans Objet
Complétez si nécessaire			

## 5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	M. André TONNELIER mairiejournalans@wandoo.fr	Oui
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	Non concerné
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	Non concerné
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	Non concerné
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	Non concerné
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	Oui Arrêté du Maire prescrivant la procédure
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	Oui Dossier de modification simplifiée n° 4 du PLU
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	Oui OAP

## 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 14 juin 2021  
Lieu : JOURNANS

Monsieur le Maire  
André TONNELIER



Le Maire,  
*André Tonnelier*  
André TONNELIER

### ANNEXE 1

### Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Mairie de Journans – <a href="mailto:mairiejournalans@wanadoo.fr">mairiejournalans@wanadoo.fr</a> – 04 74 51 64 45
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Mairie de Journans – <a href="mailto:mairiejournalans@wanadoo.fr">mairiejournalans@wanadoo.fr</a> – 04 74 51 64 45